

XK 120

Emulsion de sol

Autolustrant de sol de nouvelle génération destiné à obtenir un fort brillant et une excellente résistance au trafic. S'utilise sur tous types de sols lavables : Vinyls, PVC, linoléums, etc. Présente l'avantage d'être particulièrement peu traçant. Peut se lustrer à la haute et très haute vitesse. Résiste aux UV et est antidérapant.

Mode d'emploi

Décaper parfaitement le sol avec un décapant approprié. Rincer et vérifier que le pH au sol soit compris entre 7 et 8. Sur sol poreux, appliquer éventuellement une ou deux couches de COSNAC BP.

Sur sol parfaitement sec, appliquer une ou plusieurs couches de XK 120 en respectant un temps de séchage de 20 à 30 mn entre les couches.

L'application des couches doit se faire en croisée.

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5 L

Données techniques

- Aspect : liquide blanc laiteux
- pH : 7,6 - 8,6
- Densité : 1,02 - 1,04
- Consommation : 50 à 70 m² par litre et par couche.

Précautions

Eviter les projections oculaires.
Respecter les temps de séchage.
Ne pas remettre le produit inutilisé dans le bidon.
Température d'utilisation : minimum 5°C.

Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

01-07-2022

Ind. 10 ■



* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

